



Location abri vélo sans contrat

Par sandran

Bonjour,

J'ai souscrit l'an dernier un contrat de location pour avoir un accès à un abri vélo, sur Bordeaux. Lors de cette "souscription" aucun document ne m'a été remis, je n'ai rien signé. Seul un reçu de transaction m'a été remis et j'ai été invité à consulter les conditions générales de vente et d'utilisation.

Sauf erreur, cela me paraît peu légal. Aucun document ne doit définir nos liens contractuels? l'objet du contrat? je ne dois rien signer, ne consentir à rien? le paiement suffit?

Merci par avance pour vos retours

Par isernon

bonjour,

dans certains cas, le paiement de la première facture vaut signature du contrat.

c'était le cas à une époque pour les contrats de fourniture d'électricité ou de gaz, le paiement de la première facture (facture-contrat) valait signature du contrat.

salutations

Par morobar

Bonjour,

Vous avez raison d'être inquiet, surtout pour la pérennité de cette location.